

Jeudi 26 janvier 2012

Réflexions et propositions de l'UNAT pour une politique sociale des vacances ambitieuse

1 - Un engagement de l'Etat pour permettre l'accessibilité de tous aux vacances

L'UNAT demande à ce que l'Etat s'engage à impulser, développer et accompagner une politique sociale des vacances qui permette à chacun de nos compatriotes de pouvoir exercer pleinement son droit aux vacances, autour des principaux points suivants :

Réaffirmer l'importance du rôle de l'Etat en matière de soutien et de développement d'une politique sociale du tourisme, conformément aux dispositions de l'article 140 de la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion, pour favoriser l'inclusion et la cohésion sociale des familles, des jeunes, des enfants et des populations handicapées, fragilisées ou exclues.

Créer un Ministère du Tourisme, avec un Ministre en titre, rattaché directement au Premier Ministre.

Mettre en place les dispositifs juridiques et administratifs qui reconnaissent que l'action des opérateurs du tourisme associatif à vocation sociale s'inscrit dans le cadre de l'intérêt général, tant par le fait des publics accueillis que par le souci d'inscrire leurs activités au service du seul développement et de l'emploi local.

Rétablir la ligne budgétaire «tourisme social» - supprimée depuis 2005 et conséquence de la non reconnaissance de notre action - au bénéfice de la rénovation des hébergements du tourisme social pour mieux maîtriser les politiques tarifaires afin d'offrir des séjours accessibles à tous. Les besoins annuels d'investissements sur les établissements du tourisme social sont estimés à environ 50 millions d'euros par an pour les 10 prochaines années.

Confirmer et recentrer l'action de l'Agence Nationale du Chèque Vacances (ANCV) dans sa mission d'aide au secteur du tourisme social, que ce soit à travers «l'aide à la personne» ou «l'aide à la pierre» et lui conserver l'entière disposition de son résultat économique pour financer ces deux aspects indissociables d'une politique sociale du tourisme aboutie. Il est donc indispensable que son statut d'EPIC soit maintenu, qu'elle garde le monopole d'émission du chèque vacances et qu'elle puisse poursuivre son action à toutes les couches de la population qui en sont aujourd'hui exclues (retraités, chômeurs, etc.).

Conforter le rôle du Conseil National du Tourisme (CNT) comme instance de réflexion, de concertation et de proposition sur la politique des vacances y compris dans sa dimension sociale. Il doit regrouper l'ensemble des acteurs, en intégrant ceux qui accompagnent ou développent une action en faveur du tourisme social, que ce soit l'Etat, les collectivités territoriales, les acteurs publics (ANCV) ou organismes sociaux (CNAF, CAF, CE, COS, etc.).

Reconnaître le rôle essentiel des centres de vacances pour les enfants et les jeunes et soutenir l'action des organisateurs de colonies de vacances dans leur projet éducatif et pédagogique en instaurant un statut d'animateurs volontaires.

Instaurer un zonage équilibré du calendrier des vacances scolaires, notamment sur l'été, par une meilleure concertation interministérielle facilitant la recherche des meilleures conditions d'optimisation de l'activité sur ces fortes périodes touristiques que sont les vacances scolaires.

2 - Articuler la politique de l'Etat avec celles des Collectivités territoriales

Les Collectivités territoriales et les associations de tourisme constatent la place essentielle qu'occupe le tourisme dans l'activité économique et sociale des territoires. Depuis quelques années et en étroite partenariat avec ces Collectivités, les UNAT régionales ont activement participé à la mise en place d'actions territoriales renforçant l'activité touristique et les dispositifs d'aide au départ en vacances pour les populations les plus fragilisées.

L'UNAT souhaite renforcer ces partenariats avec les Collectivités territoriales, en particulier avec les régions dont nous souhaitons, demain, qu'elles disposent des moyens financiers nécessaires grâce à une nouvelle étape de la décentralisation et notamment pour :

Reconnaître le rôle fédérateur et de tête de réseau des UNAT régionales en développant des conventions de partenariats pluriannuelles entre le secteur associatif et les Collectivités territoriales.

Accompagner financièrement les actions en faveur du départ en vacances qui s'appuient sur le caractère d'intérêt général du tourisme à vocation sociale et son apport en faveur de l'économie des territoires d'accueil et sur l'emploi local.

Inciter à la création d'espaces publics d'informations de proximité du type « maison du tourisme pour tous » dont l'objet serait de communiquer sur les bienfaits des vacances, les systèmes d'aide au départ à la personne et l'offre des opérateurs.

Contribuer à renforcer ou à créer des dispositifs régionaux ou territoriaux d'aide au financement des rénovations du parc des établissements des opérateurs du tourisme à vocation sociale.

3 - Soutenir et valoriser l'action des organismes sociaux en faveur des vacances des familles, des enfants et des jeunes

Depuis leur création, pour la plupart au sortir de la Seconde Guerre Mondiale sur cette période qualifiée des « trente glorieuses », les organismes sociaux ont souvent encouragé et/ou accompagné le développement d'une politique sociale des vacances. C'est notamment le cas pour la CNAF et les CAF, pour les Comités d'entreprise ou assimilés, les Caisses de retraites, les Mutuelles, les Comités d'actions sociales des Collectivités locales, sans oublier, plus récemment, l'ANCV dont nous avons déjà parlé.

Toutefois et à partir du début des années 90 et avec les crises successives, la plupart de ces organismes ont été confrontés à des contraintes budgétaires du fait du redéploiement de priorités sociales ou en raison de regroupements et/ou de fusions et parfois même, pour quelques organismes, de cessation d'activité. Ce sont généralement les budgets « vacances » qui ont été en premier touchés.

Maintenir et redévelopper l'action de la Caisse Nationale d'Allocation Familiales et des Caisses d'Allocations Familiales en faveur des départs en vacances des familles, des enfants et des jeunes, dans le cadre de la convention d'objectif de gestion.

Prendre en compte l'apport des CE/COS pour le départ en vacances des salariés et encourager la mise en oeuvre des recommandations du rapport 2010 du CNT.

Rechercher des modalités techniques et juridiques, facilitant la création d'outils mutualisant la fonction sociale dans les entreprises de moins de 50 salariés qui ne bénéficient pas d'institution représentative du personnel.

4 - Prendre en compte la dimension européenne d'une politique sociale du tourisme et des vacances

Depuis l'approbation du traité de Lisbonne et de son article 176 B, l'Union Européenne dispose dorénavant d'une compétence touristique qui vise à compléter l'action des Etats membres, en encourageant la création d'un environnement favorable au développement des entreprises dans ce secteur et à favoriser la coopération entre les Etats membres, notamment par l'échange des bonnes pratiques.

Par ailleurs, la déclaration de Montréal de 1996 de l'Organisation Internationale du Tourisme Social (OITS) intitulée «Pour une vision humaniste et sociale du tourisme» présente les atouts du tourisme social pour demain. L'UNAT souhaite voir se développer une politique sociale européenne du tourisme et que l'action de l'OITS soit soutenue.

Soutenir et développer un tourisme social et domestique de qualité en Europe, reconnaissant ainsi la fonction sociétale et citoyenne du tourisme, à l'instar de ce que vient de décider l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme) qui vient d'en faire l'une de ses priorités.

Prendre en compte le tourisme à vocation sociale comme une activité s'inscrivant dans le cadre de l'intérêt général. Reconnaître qu'il s'agit de Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) et pour certaines actions ciblées de Services Sociaux d'Interêt Général (SSIG).

Doter l'Union Européenne d'une ligne de crédit «tourisme social» significative et pérenne pour engager des actions utiles au développement touristique intra-européen vers les 4 publics cibles choisis dans le cadre du récent programme «Calypso» et plus spécifiquement vers les jeunes.

Etudier les modalités et les dispositions qui permettraient la **création d'un «chèque vacances européen»** utilisable sur l'ensemble des pays de l'Union.